

RAPPORT-PRÉAVIS
N° 2024/137
AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal
Robert Jenefsky intitulé « Encourageons
l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon
avec un tarif urbain »**

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 26 mars 2024 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 2

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

Le lancement du réseau de bus urbain au ¼ d'heure en décembre 2014 a permis aux habitant-e-s de Nyon d'utiliser les transports publics de manière simplifiée et surtout plus pratique : bus tous les quarts d'heure, lisibilité des horaires, etc. Toutes ces mesures ont depuis permis d'améliorer la fréquentation des transports publics et de fidéliser les usager-ère-s.

Après presque 10 ans de mise en service, le réseau de bus au ¼ d'heure continue de répondre aujourd'hui aux objectifs fixés, à savoir le respect des horaires, la ponctualité et l'augmentation de la fréquentation.

Cette augmentation de la fréquentation remplit les objectifs fixés en 2015 par la Municipalité qui reste toutefois consciente que l'augmentation de l'attractivité des transports publics dépend aussi de la tarification du titre de transport. A ce titre, une série de mesures a été déployée ces dernières années afin de mettre l'utilisation des transports publics à la portée de tou-te-s.

La première de ces mesures a été le lancement, à la fin 2014, de la subvention de 20% sur le prix de l'abonnement de bus de la zone 20 Mobilis. D'autres mesures ont également été mises en place pour compléter le panel d'offres de tickets de transports visant à fidéliser tou-te-s les usager-ère-s nyonnais-es : celles et ceux qui prennent le bus régulièrement comme celles et ceux qui l'utilisent de manière ponctuelle et pour de courts trajets.

Cette volonté municipale de promouvoir les transports publics va donc de pair avec plusieurs propositions émanant du Conseil communal depuis 2014 :

- postulat déposé le 12 mai 2014 par M. le Conseiller communal Fabien Bourqui et consorts intitulé « Nouvelle politique de transports publics en 2014, une offre découverte ? » , au travers duquel il est demandé la gratuité des transports publics durant un mois, voire une année (rapport municipal N° 193(2014)) ;
- intervention de M. le Conseiller communal David Vogel demandant à la Municipalité d'offrir des billets de bus aux nouveaux-elles habitant-e-s en guise de bienvenue ;
- postulat déposé le 24 avril 2015 par le M. le Conseiller communal Fabien Bourqui et Mme la Conseillère communale Camille Cantone intitulé « Pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais pour renforcer l'accès au centre-ville », demandant la mise en place de nouvelles subventions (gratuité des transports lors d'évènements ciblés ou encore le subventionnement d'une abonnement mensuel junior et sénior).

Le postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky auquel répond le présent rapport-préavis s'inscrit ainsi en continuité des propositions faites par le Conseil communal depuis près de 10 ans.

2. Etat des lieux des subventions TP offertes par la Ville

Dans un premier temps, il est important de rappeler que la zone 20 Mobilis, dans laquelle se déploie le réseau de bus urbain Nyon-Prangins, est régie par la communauté tarifaire vaudoise Mobilis (CTV). Les tarifs sont uniformes sur l'ensemble du canton et les communes n'ont aucune liberté sur la tarification à appliquer.

Les tarifs comme les offres sont discutés par les entreprises membres de la CTV au sein des différents groupes de travail où chaque entreprise est représentée et défend ses intérêts. Onze

entreprises sont membres de la CTV et leurs propositions sont validées par le Comité directeur, dans lequel chaque entreprise a une voix. Certaines décisions exigent l'unanimité comme, par exemple, les changements de tarification ou la répartition des recettes entre les entreprises de la CTV.

Dès lors, pour les réseaux urbains, par exemple, il n'est plus possible d'appliquer sa propre tarification puisque celle-ci est désormais zonale et que les zones sont pour la plupart desservies par plusieurs entreprises.

2.1 Kit mobilité destiné aux nouveaux-elles habitant-e-s

Elaboré en collaboration avec la Région de Nyon depuis 2016 et destiné aux nouveaux-elles habitant-e-s, le kit mobilité comprend, entre autres documents, un carnet de 10 courses à utiliser sur la zone 20 Mobilis. Cette formule est souple à utiliser par les nouveaux-elles habitant-e-s de Nyon qui ont ainsi l'occasion de tester le réseau de bus au quart d'heure grâce à ces tickets offerts par la Commune et cofinancés par la Région.

Le kit mobilité se caractérise par un porte document contenant des informations locales sur les différentes offres de mobilité. A Nyon, il est ajouté à l'enveloppe de bienvenue que la Municipalité adresse à chaque nouvel-le habitant-e.

2.2 Abonnement Mobilis zone 20 – junior et sénior

Cette subvention de 20% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis zone 20 (possibilité de rassembler des abonnements mensuels et se les faire rembourser 2x/an) est accordée aux Nyonnais-es depuis septembre 2014. Cette mesure a été lancée pour promouvoir la mise en place du bus urbain au quart d'heure.

Un-e adulte nyonnais-e paie actuellement son abonnement de bus CHF 60.–/mois au lieu de CHF 71.–. L'abonnement annuel est au prix de CHF 507.– au lieu de CHF 639.–, soit une subvention de CHF 132.– par habitant-e adulte/an.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} février 2022, la Ville subventionne également à hauteur de 50% les abonnements Mobilis junior et sénior, soit respectivement CHF 225.– et CHF 300.– par an et par abonnement

La subvention des abonnements est la formule la plus pratique pour des déplacements réguliers. L'abonnement reste le meilleur moyen de fidéliser une clientèle qui privilégie l'utilisation des transports publics pour tous les déplacements que ce soit pour le travail, les achats, les activités ou les loisirs.

2.3 Cartes journalières CFF

2962 cartes journalières CFF ont été vendues à prix avantageux en 2023 par la Ville.

En 2023, 10 cartes étaient disponibles par jour soit 3650 cartes sur l'année au prix de CHF 45.– du lundi au jeudi et de CHF 50.– du vendredi au dimanche au lieu de CHF 73.– en moyenne pour les cartes journalières vendues par les CFF.

Cette offre connaît un fort succès pendant les fêtes ainsi que pendant les vacances scolaires. Elle a par ailleurs été modifiée depuis le 1^{er} janvier dernier. L'Alliance Swisspass a en effet décidé de mettre fin au système de vente des cartes journalières en vigueur jusqu'à cette date.

En collaboration avec l'Association des Communes Suisses, un nouveau concept est depuis proposé aux communes. Les éléments de ce nouveau concept sont les suivants :

- prix différenciés selon la classe (1^{re} ou 2^e), le segment (½ tarif ou plein tarif) et la date d'achat ;
- mise en vente six mois avant la date du voyage et jusqu'à la veille ;
- contingent commun à toute la Suisse ;
- billets nominatifs ;
- vente ouverte à tou-te-s et plus uniquement aux Nyonnais-es.

Classe et segment	Niveau de prix 1 commune/ville disponible jusqu'à dix jours avant le jour du voyage (70% du contingent, TVA incluse)	Niveau de prix 2 commune/ville disponible jusqu'à un jour avant le jour du voyage (30% du contingent, TVA incluse)
2 ^e classe 1/2	CHF 39.-*	CHF 59.-*
2 ^e classe 1/1	CHF 52.-*	CHF 88.-*
1 ^{re} classe 1/2	CHF 66.-*	CHF 99.-*
1 ^{re} classe 1/1	CHF 88.-*	CHF 148.-*

Avec le nouveau système, la Ville a accès à l'application web de vente des cartes journalières. Elle procède directement à la vente auprès des citoyen-ne-s et se voit facturer 95% des recettes de la vente par les CFF. Les 5% restants demeurent en main de la Ville, à titre de commission pour l'activité de vente.

2.4 Gratuités ponctuelles des transports publics

2.4.1 Marchés de printemps, automne et Noël, nocturnes

Jusqu'en 2022, la Municipalité octroyait la gratuité des transports publics lors du Marché de Noël et des nocturnes, de 16h à la fin du service.

Il était cependant difficile de mesurer les bénéfices de cette mesure très couteuse (estimée à environ CHF 90'000.– en 2023).

Pour 2023, la Municipalité a donc privilégié l'octroi de carnets de 10 tickets de bus aux commerçant-e-s afin que ceux-ci puissent les distribuer à leurs visiteur-euse-s avant la période des fêtes. Cette mesure a suscité l'engouement des commerçant-e-s et ce sont près de 2170 billets de bus qui leur ont été distribués gratuitement en 2023.

En ce qui concerne les fêtes de printemps et d'automne, la gratuité a quant à elle été conduite jusqu'en 2023, mais là aussi sans pouvoir évaluer précisément les bénéfices de cette mesure coûteuse.

Des réflexions sont en cours sur ce sujet et seront évaluées avec la Société industrielle et commerciale (SIC) de Nyon dans le cadre de la renégociation en cours de la convention de partenariat.

2.4.2 Pics de pollution

Lors de pics de pollution, la gratuité des lignes urbaines permet de rendre la population attentive aux alternatives à la voiture, source de pollution importante, favorisant ainsi le report modal du véhicule individuel vers les transports publics.

Lancée simultanément au déclenchement par le Canton de l'action Bol d'Air en cas de pollution importante (seuil de 75 µg/m³ d'air (moyenne journalière) pour les particules fines et seuil de 180 µg/m³ (moyenne horaire) pour l'ozone), elle permettra également de favoriser l'utilisation des transports publics afin de réduire l'émission pollution.

Cette mesure n'a pour le moment jamais été déployée.

2.5 Offres combinées

Les offres combinées sont des mesures incitatives mises en place en partenariat avec les transporteurs et la Région de Nyon. Ces offres permettent différents avantages combinant transports publics et animations culturelles tels que des réductions sur les spectacles ou entrée de musée sur présentation d'un titre de transport, la mise à disposition de titre de transport offerts pendant des manifestations (Vision du Réel, etc), ou encore la mise en place d'activités combinant transports publics et animations à prix avantageux (zoo de la Garenne, Cinéma Capitole Nyon).

2.6 Carnets de 10 tickets de bus

Afin de proposer une offre qui réponde aux besoins ponctuels de la population, la Municipalité a introduit en 2014 l'offre de carnets de 10 tickets au prix de CHF 20.– au lieu de CHF 30.– (plein tarif) ou CHF 24.– (tarif réduit) à tou-te-s les voyageur-euse-s du réseau. Cette offre permet aux bénéficiaires de profiter de 10 tickets de bus à CHF 2.– valables sur l'entier de la zone 20, qui s'étend d'Eysins à Prangins, en passant par Nyon.

Mise en place pour tou-te-s les voyageur-euse-s du réseau, et non pas uniquement pour les habitant-e-s de Nyon, elle permet de toucher un public plus large et de favoriser le report modal.

Pour rappel, cette offre est particulièrement intéressante pour les usager-ère-s ponctuel-le-s (une à deux fois/semaine) et pour de courts trajets (un à deux arrêts) appelés « sauts de puce », formule qui n'existe pas dans la zone 20 de la CTV Mobilis, comme le précise M. le Conseiller Robert Jenefsky dans son postulat.

A travers cette offre, la Ville de Nyon a subventionné CHF 10.– sur le prix unitaire de CHF 30.– du carnet de 10 billets plein tarif et CHF 4.– sur le prix unitaire de CHF 24.– du carnet de 10 billets tarif réduit, et ce jusqu'au 9 décembre dernier.

Depuis, dans le cadre d'une adaptation tarifaire due à l'inflation, Mobilis a augmenté ses tarifs de 3,03%, pour la première fois depuis 2016, faisant passer le billet individuel plein tarif à CHF 3.20 au lieu des CHF 3.–. Le prix du billet individuel demi-tarif est en revanche resté inchangé, à CHF 2.40.–.

Cette mesure étant désormais ancrée dans la pratique quotidienne des utilisateur-ric-e-s du réseau de transports publics urbains, la Municipalité a souhaité absorber cette augmentation afin de maintenir le carnet de 10 tickets de bus au prix attractif de CHF 20.– (soit le billet individuel plein tarif au prix de CHF 2.–). Elle finance donc CHF 12.– par carnet de 10 tickets plein tarif et CHF 4.– par carnet de 10 tickets à tarif réduit depuis le 10 décembre dernier.

Cette mesure est par ailleurs cofinancée, depuis 2023, par les communes d'Eysins et de Prangins selon une clé de répartition définie conjointement en fonction du nombre de carnets de vendus dans chaque commune.

2.7 Gratuité des transports publics pour les visiteur-euse-s séjournant à Nyon

Depuis le mois de mai 2023, les visiteur-euse-s séjournant à Nyon bénéficient de la gratuité des transports publics durant leur séjour dans la commune grâce au lancement de la carte Explore. Financée par le Fonds régional d'équipement touristique (FRET), alimenté par la taxe de séjour, cette mesure permet aux visiteur-euse-s de découvrir la région grâce à un réseau de transports publics efficace et maillé, et ce de manière gratuite.

3. Bilan et incidences financières des aides TP octroyées en 2023

L'ensemble des mesures précédemment détaillées ont rencontré, depuis 2014, le succès escompté et de nombreux-ses Nyonnais-es profitent aujourd'hui de ces aides à la mobilité.

En 2023, ce sont 368 subventions transports publics qui ont été octroyées, à savoir 77 subventions sur les abonnements adultes, 276 subventions Mobilis junior et 15 subventions Mobilis senior pour un montant total de CHF 70'557.–.

Concernant les carnets de 10 tickets de bus, ce sont 3074 carnets plein tarifs et 5445 carnets demi-tarifs qui ont été subventionnés pour un montant total de CHF 45'052.– en 2023.

Par ailleurs, les gratuités pour les marchés de printemps et d'automne ont coûté respectivement CHF 5486.50 et CHF 6138.05 pour un total en 2023 de CHF 11'624.55.

Dès lors, en 2023, ce sont près de CHF 127'250.– qui ont été subventionnés par la Ville pour favoriser l'utilisation des transports publics.

4. Exemples d'autres villes

Pour comparaison, quelques exemples d'autres villes qui ont mis en place des subventions sont listés ci-dessous. Celles-ci sont destinées à différents publics-cibles, en général aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux séniors. Les quotas varient en fonction des montants à disposition des communes.

- Montreux : subvention de CHF 300.– pour tou-te-s les habitant-e-s enregistré-e-s au Contrôle des habitants à l'achat d'un abonnement annuel de bus ou train.
- Morges : aucune subvention n'est allouée pour les transports publics.
- Yverdon : subvention du ½ tarif annuel à hauteur de CHF 35.– et de l'abonnement Mobilis annuel à hauteur de CHF 70.–. Pour l'obtention, il est nécessaire d'être domicilié sur la commune et d'être inscrit au Contrôle des habitants. Une subvention transport public est octroyée par ménage/an et la demande doit être faite deux mois après la date d'achat.
- Vevey : subvention à hauteur de 20% des coûts d'un abonnement annuel pour un maximum de CHF 250.–. Le budget annuel alloué à cette mesure est de CHF 75'000.–.

5. Communauté tarifaire vaudoise Mobilis

La zone 20, Nyon, Eysins, Prangins, fait partie de la communauté tarifaire Mobilis. Cette société simple regroupe 13 entreprises de transports publics.

De manière individuelle, ni les communes ni les transporteurs ne détiennent de marge de manœuvre sur la tarification pratiquée par la communauté tarifaire Mobilis.

Les communes n'ont qu'une seule façon de faire baisser la tarification pratiquée, en octroyant, à leurs frais, des subventions à leurs administré-e-s, comme le fait déjà la Ville de Nyon.

Lors de l'étude du postulat Cala et consorts « Renforçons l'attractivité des transports publics » par le Grand Conseil, les député-e-s ont relevés les exemples suivants : « *Aujourd'hui, le réseau Mobilis est formé de 129 zones et n'est pas des plus attractifs. En termes de coûts, Mobilis n'est pas incitatif en comparaison d'autres modèle.*

Le modèle zurichois présente, à titre d'exemple, un réseau plus attractif et des coûts plus adaptés.

Le trajet Stammhem – Zurich Gare, soit une heure de trajet, coûte CHF 8.60.– (demi-tarif). Un trajet d'une durée identique entre les Charbonnières et Lausanne Gare coûte CHF 11.10.– (demi-tarif), soit 30% de plus.

L'écart est d'autant plus important pour l'achat d'une carte journalière toutes zones : CHF 27.80.– (demi-tarif) pour Mobilis, CHF 17.20.– pour la région zurichoise et même CHF 13.– dès 9h00, représentant un écart de près de 40%, voire de 54% dans le cas où l'utilisateur prend le train à partir de 9h00.

Il est à noter que d'un point de vue global, la CTV est la 2^{ème} moins chère du pays, la 1^{ère} étant la communauté tarifaire genevoise unireso, qui est 9% moins chère. »

Le modèle Mobilis était novateur à son lancement, il y a 20 ans. Aujourd'hui, il apparaît important que ce système soit révisé par le Canton, afin d'augmenter l'attractivité des transports publics du canton, de simplifier leur usage, et de faire correspondre la zone tarifaire Mobilis avec les objectifs du Plan Climat vaudois.

6. Conclusion

Les subventions des transports publics proposées par la Ville de Nyon permettent à toutes et tous de bénéficier d'une tarification plus abordable pour se déplacer de manière partagée.

Que ce soit à travers l'abonnement Mobilis zone 20, junior et sénior, le carnet de 10 tickets de bus à CHF 20.–, la carte journalière CFF ou encore les gratuités offertes de manière ponctuelle lors d'événements, la Ville participe activement et encourage ferveusement l'utilisation des transports publics à un coût abordable pour les voyageurs, en prenant en charge une partie des dépenses induites sur l'ensemble de la zone 20.

La Ville investit par ailleurs près de CHF 127'250.– chaque année en ce sens afin de favoriser l'utilisation des transports publics.

En comparaison d'autres villes de même ampleur, le panel de subvention alloué paraît bien riche alors que certaines communes ne participent pas ou très peu à l'achat des titres de transports de leurs administré-e-s.

Par ailleurs, la CTV Mobilis est amenée à être réorganisée dans les prochaines années, afin d'adapter sa stratégie, ses missions et son organisation, conformément aux objectifs cantonaux en matière de mobilité durable. Dans ce cadre, les tarifs Mobilis seront également amenés à évoluer.

Dès lors, au vu des mesures mises en place et de l'impact financier important déjà pris en charge par la Ville, la Municipalité considère que les différentes aides proposées sont adaptées aux besoins des abonné-e-s réalisant des déplacements quotidiens, mais également aux voyageurs ponctuel-le-s du réseau en leur proposant une prise en charge financière d'une partie de leur titre de transports.

En revanche, la Municipalité, de par la mise en place du réseau de bus optimisé en décembre dernier, privilégie une meilleure lisibilité du réseau qui s'affranchit désormais du réseau régional, la desserte au ¼ d'heure de l'ensemble des arrêts nyonnais, et une nouvelle desserte du quartier de Rive pour voir la fréquentation de ses transports publics augmenter.

De plus, une nouvelle campagne de communication a été récemment réalisée et déployée afin de rappeler à l'ensemble des voyageurs que la Ville encourage « le bus toujours moins cher » en prenant à sa charge l'augmentation tarifaire Mobilis depuis le 10 décembre 2023.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2024/137 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Encourageons l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon avec un tarif urbain. »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide de prendre acte du rapport-préavis N° 2024/137 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Encourageons l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon avec un tarif urbain ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

- Postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Encourageons l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon avec un tarif urbain ».

Postulat

« Encourageons l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon avec un tarif urbain »

La tarification des transports publics de la région nyonnaise (TPN, NStCM) est actuellement dictée par le système cantonal Mobilis qui pénalise notamment les utilisateurs ne souhaitant faire qu'un court trajet urbain (exemples : Collège de Marens – Gare CFF ; Gare CFF – Prélaz).

Selon la tarification actuelle, chacun de ces deux trajets coûte CHF 3,- (tarif normal) ou CHF 2,40 (tarif réduit/demi-tarif). Si le voyageur se rend à la Gare CFF pour ensuite prendre un train à destination d'une ville « hors-Mobilis », le prix de ce billet s'ajoute à celui du billet CFF.

Une personne se rendant en ville pour faire ses emplettes et boire un café avec des ami-e-s paiera la coquette somme de CHF 6.- (CHF 4,80 au tarif réduit). C'est dissuasif pour l'utilisation des transports publics.

Comparez svp cette situation avec celle de Genève, où les TPG – avec un réseau urbain beaucoup plus vaste que celui des TPN - ne demandent que CHF 2,- pour un trajet de jusqu'à 3 arrêts (CHF 1,80 au tarif réduit) et CHF 3,- pour l'ensemble de la Zone 10 (CHF 2,- au tarif réduit), cela donne bien à réfléchir !

Par le présent postulat, je demande à la Municipalité d'examiner la faisabilité d'introduire un tarif urbain nyonnais pour inciter une meilleure fréquentation des transports publics et ainsi contribuer à une diminution du trafic automobile individuel en ville. Je souhaite l'envoi direct en Municipalité du postulat.

Robert Jenefsky
Conseiller communal
Parti indépendant nyonnais

Nyon, le 21 août 2023